
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2015-05 DU 29 JANVIER 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 septembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes d'Abomey-Calavi (phase 2), d'Athiémé, d'Avrankou, d'Azovè, de Kérou, de Malanville, de Zogbodomey et de construction d'un pont sur la traversée lagunaire de Djonou entre Cocotomey et Womey.



L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 janvier 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

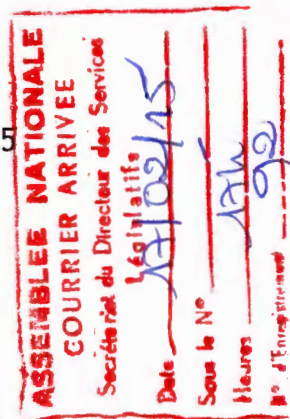
Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou, le 27 septembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes d'Abomey-Calavi (phase 2), d'Athiémé, d'Avrankou, d'Azovè, de Kérou, de Malanville, de Zogbodomey et de construction d'un pont sur la traversée lagunaire de Djonou entre Cocotomey et Womey.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI



Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

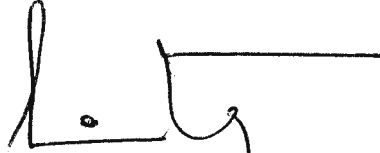


Komi KOUTCHE



Natondé AKE

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de l'Assainissement,



Christian SOSSOUHOUNTO

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MTPT 2 MUHA 2- AUTRES
MINISTERES 24 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-
CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-



RECEVÉ
LE 14/04/2011
A 10H00